



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley,

Avis public est donné par le soussigné, directeur général de ladite Municipalité:

Que lors de la session régulière du mardi 6 juillet 2021, à compter de 19h00, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

Demande de dérogation DPDRL210052

Identification du site concerné

Immeuble situé au 484 Le Grand-Shenley (lot 5 059 856)

Nature et effets

Demande de dérogation mineure afin d'agrandir un bâtiment existant sur le lot 5 059 856. La marge de recul avant du bâtiment, avec l'agrandissement projeté, la marge serait de 3,74m côté sud et 3,86m côté nord de l'emprise. Le règlement municipal autorise l'agrandissement d'un bâtiment existant à condition de respecter, entre autres, les marges de recul minimales soit 6m de marge pour un terrain intérieur. Réf : Règlement de zonage 6.4 .

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement aux demandes.

Donnée à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 21 juin 2021

Pier-Olivier Busque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil.

Affiché du _____

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce _____

Pier-Olivier Busque
Directeur général et secrétaire-trésorier